

TRIPOTS OU JEUX DE PAUME ET BILLARDS À FRÉJUS ET DANS LE VAR AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Bernard RENOUX

Parmi les activités ludiques et sportives des XVII^e et XVIII^e siècles, une place importante est prise par le jeu de paume, ancêtre du tennis actuel. Initialement appelé tripot¹ ou *tricot* en provençal, l'expression jeu de paume a ensuite prévalu. Jusqu'à la Révolution, c'était le sport ou jeu national, dont la pratique touchait toutes les couches de la population. De nombreux rois s'illustrèrent comme joueurs de paume : François 1^{er}, Henri II, et surtout Henri IV. C'était « le jeu des rois, le roi des jeux »². Dans un premier temps, il se pratiquait en plein air, puis de grandes salles sont construites, d'abord découvertes puis couvertes. Il existe donc deux formes de jeu : la longue paume en extérieur et la courte paume en salle. Le plus ancien jeu de paume encore en activité (sa charpente datant de 1512) se trouve à La Bastide Clairance (Pyrénées-Atlantiques), Fontainebleau, Paris et Bordeaux en accueillant trois autres. Souvent, à côté des jeux de paume étaient installés des billards.

Si les trois jeux de paume d'Aix-en-Provence³ et de Marseille⁴ ont déjà fait l'objet de publications, ceux du Var sont peu étudiés. Les sources documentaires nous ont permis de localiser et de connaître le fonctionnement de celui de Fréjus.

Le jeu de paume

Les premiers traités sur le jeu de paume ont été écrits par François Garsault (imprimé à Paris en 1767⁵) et par Louis-Claude Bryusset de Manevieux (imprimé à Neuchâtel en 1783⁶). Cependant ce sport et loisir était pratiqué depuis le XIII^e siècle. On pense qu'il a débuté en extérieur, sous la forme de la longue paume, jouée à main nue. Ce type d'activité a longtemps perduré dans le Midi, mais n'est plus pratiqué que sur le fronton du village d'Artignosc-sur-Verdon. C'est probablement vers le XV^e siècle que sont créés les premiers jeux intérieurs, appelés tripots puis jeux de paume. Dès lors, l'expansion va être très rapide (près de 250 tripots à Paris au XVI^e siècle), et le jeu de paume va se diffuser dans toutes les provinces, les raquettes apparaissant au début du XVI^e siècle.

1 Du vieux français *treper*, *triper* : taper du pied, sauter, danser.

2 Carlier (Y.) et Bernard-Tambour (T.), *Le jeu des rois, roi des jeux. Le jeu de paume en France*, Musée national du château de Fontainebleau, 2001.

3 De Luze (A.), *La magnifique histoire du jeu de paume*, Paris, 1933, p. 189 et Roux-Alphéran (F.-A.-T.), *Les rues d'Aix*, Aix, 1848, vol 2, p. 151-152.

4 Marseille a possédé trois jeux de paume : le plus ancien est celui de la Montée des Accoules, qui a appartenu à la fameuse famille de maîtres paumiers Barcillon. Ont été construits par la suite ceux de la rue Pavillon et de la rue Thubaneau (1680).

De Luze (A.), *Ibid*, p. 190, et surtout les deux études contenant un prix-fait, publiées dans *Provence historique* : Reynaud (G.) et Bertrand (R.). Un lieu de mémoire, le 25 de la rue Thubaneau. In *Provence historique*, 2001, 51, 203, p.51-68 ; Sillano (B.) et Scherrer (N.). Le jeu de paume de la rue Thubaneau à Marseille dans l'agrandissement de Louis XIV. In *Provence historique*, 2009, 59, 236, p. 175-191.

5 Garsault (F.), *L'art du paumier-raquetier et de la paume*, Paris, 1767.

6 Bruysset de Manevieux (L. C.), *Traité sur la connaissance du Royal jeu de paume*, Neuchatel, 1783.

La courte paume se pratique dans une salle rectangulaire d'environ 30 mètres de longueur sur 10 à 12 mètres de largeur (fig.1). Le sol doit être pavé de pierres de taille. L'espace de jeu est divisé en deux par un filet. La salle est entourée de plusieurs galeries, occupées par les spectateurs. Les balles sont faites de petites bandes de drap dont on forme une boule ou pelote, recouvertes par d'autres bandes de drap triangulaires et cousues. Les raquettes sont assez voisines de celles de tennis actuelles et formées d'un treillis de cordes de boyaux (fig. 2).

Certains joueurs eurent une réputation nationale et même internationale ; nous citerons la famille Barcillon, originaire de Riez en haute Provence. Nous les retrouvons en Provence à Marseille et Toulon, en Languedoc à Montpellier et Nîmes, à Grenoble et enfin à Paris.

Pl. IV.

Paulmier

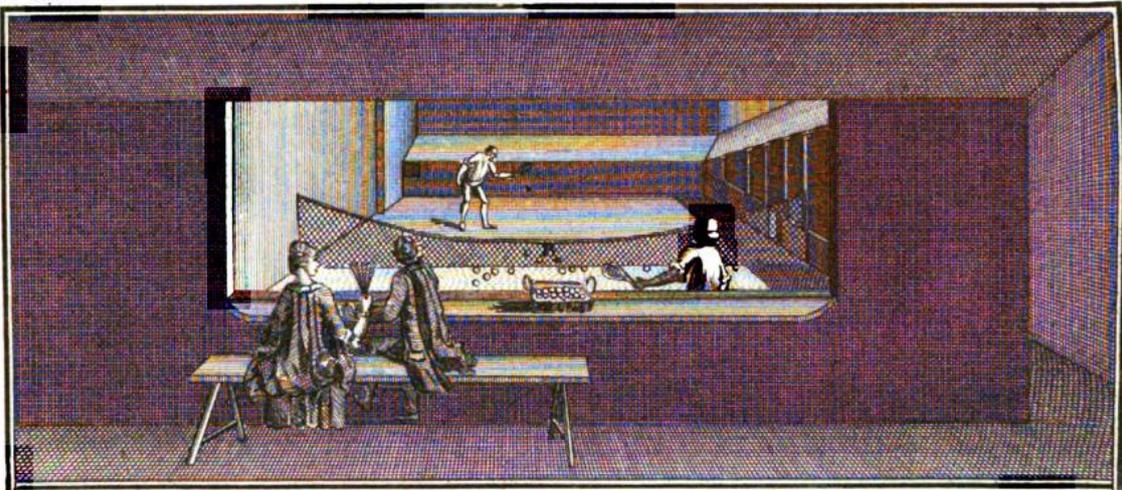


Fig. 1 - Salle de jeu de paume vue d'une galerie

(J. E. Bertrand, Descriptions des arts et métiers, Neuchâtel, 1775, tome 3, planche IV)

Pl. V.

Paulmier

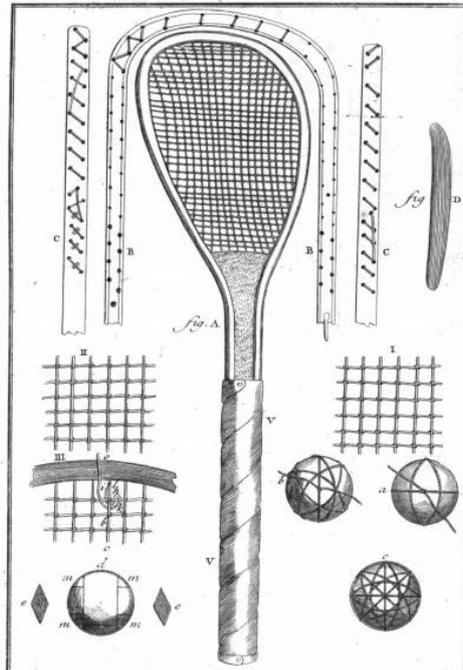


Fig. 2 - Raquettes et balles

(J. E. Bertrand, Descriptions des arts et métiers, t. 3, pl. V)

Le jeu de paume à Fréjus

L'existence de plusieurs actes notariés manuscrits conservés aux Archives départementales du Var, ainsi que les mentions sur les cadastres terriers de Fréjus (aux Archives municipales) permettent d'affirmer l'existence d'un tripot ou jeu de paume à Fréjus.

Localisation et propriétaires

Nous n'avons pas retrouvé le prix-fait de sa construction. Il a probablement été construit par Thadée Desidery. Le terrier de Fréjus de 1610 le signale dans les biens de ses héritiers (fig. 3). Une mise à jour ultérieure non datée informe sur le transfert de propriété par héritage à un de ses fils, Barthélemy. Ce dernier était qualifié en 1609 de charpentier de Fréjus. Cet acte permet de le localiser : le bâtiment, appelé tripot, est situé intra-muros, près de la porte Reynaude, à l'est de la ville, le long des murailles de la ville (barry).

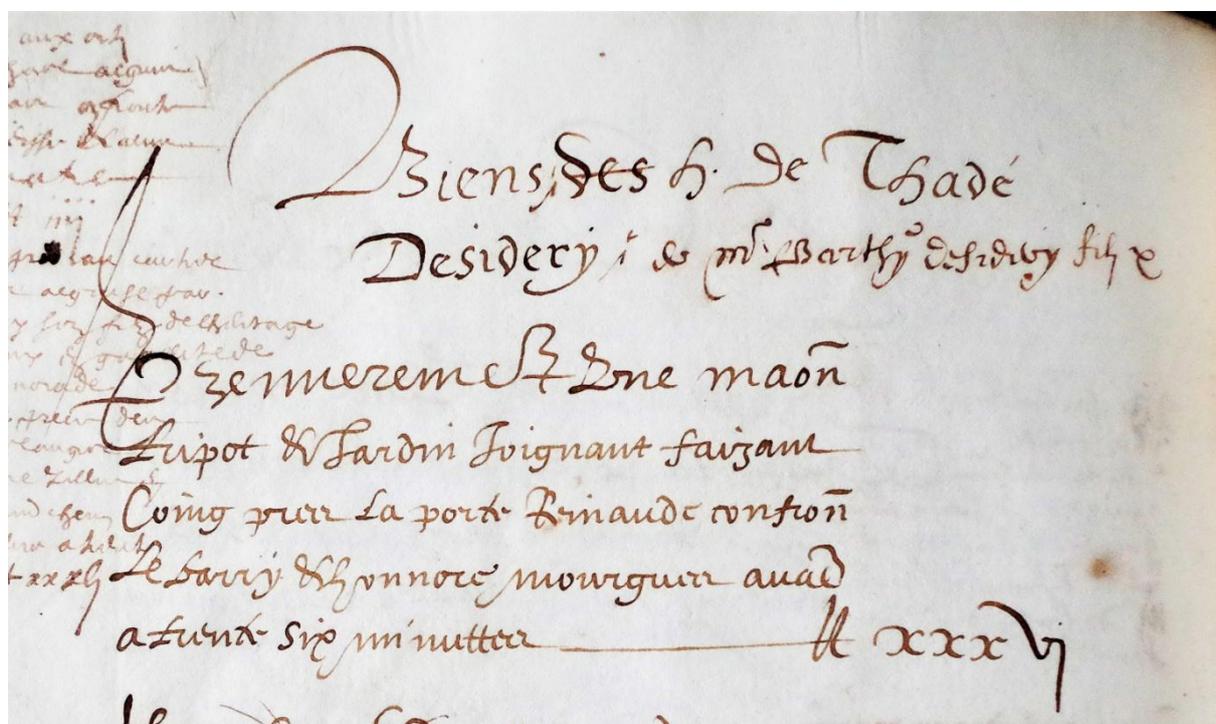


Fig. 3 - Livre terrier de Fréjus (1611)
(Archives communales de Fréjus, CC 8, f° 256v°)

*Biens des h(oirs) de Thadé Desidery
Biens de Me Barth(elem)y Desidery filz et [h(oir) de Thadé Desidery
Premierement une ma(is)on
tripot & jardin joignant faizant
coing pres la porte Reinaude confront
le Barry & Honnore Mourgues
aval(lué) à trente six minutes*

La figure 4 permet de le repérer sur les cadastres napoléonien et contemporain. À partir de l'ensemble de ces données, nous proposons sur la figure 5 une localisation du jeu de paume et des biens de la famille Desidery sur un plan du « Fréjus moderne » dressé par A. Mero et J.-A. Aubenas.



Fig. 4 - Cadastre napoléonien et cadastre contemporain
Le jeu de paume se situe respectivement sur les parcelles 612 et 230

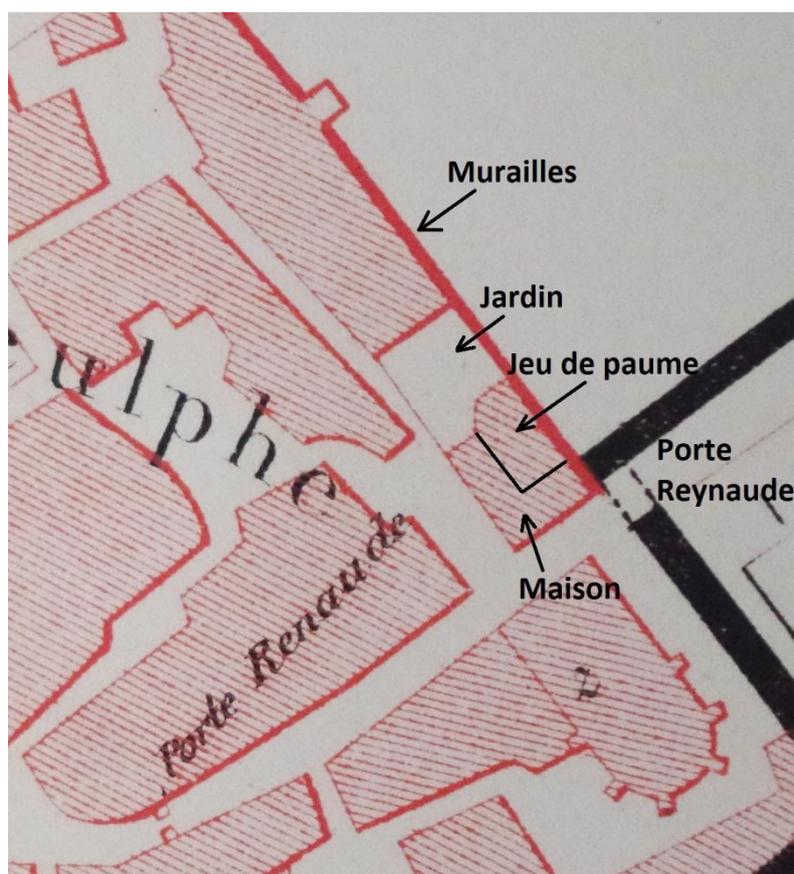


Fig. 5 - Proposition de l'auteur de localisation des biens des Desidery
(d'après le plan de M. A. Mero, dans Aubenas J.-A., *Histoire de Fréjus*, Fréjus, 1884)

Sur le terrier de 1639⁷ (fig. 6), le jeu de paume appartient toujours à Barthélemy Desidery.

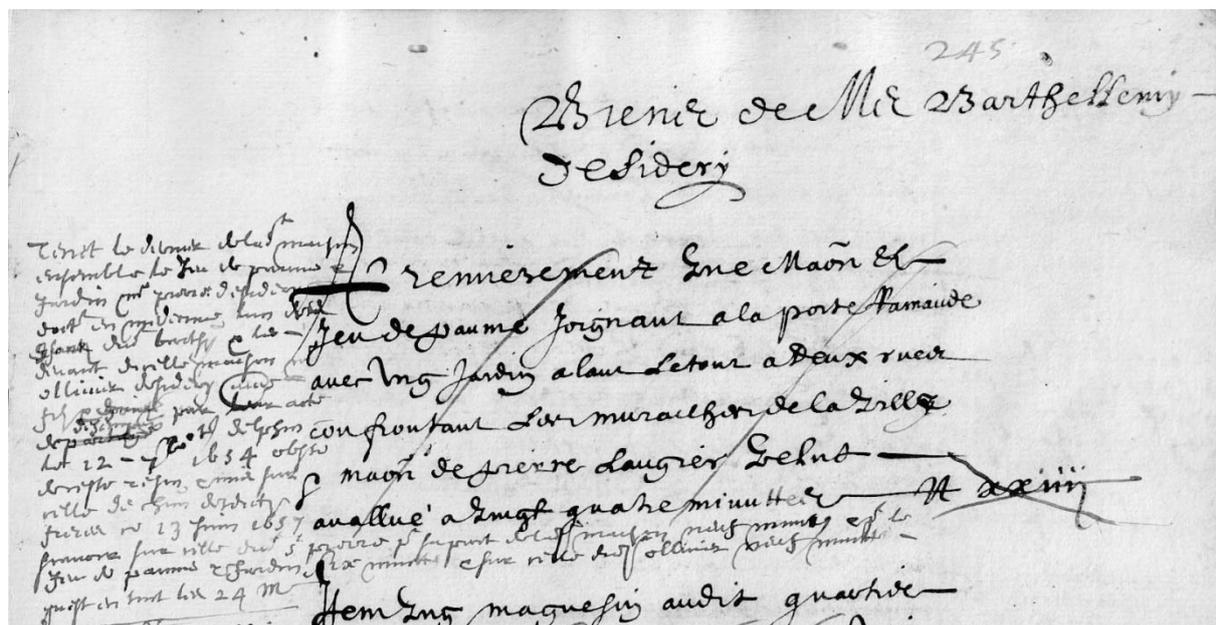


Fig. 6 - Livre terrier de Fréjus (1639)
(Archives communales de Fréjus, CC 9, f° 245r°)

*Biens de Me Barthelémy Desidery
Premièrement une ma(is)on &
jeu de paume joignant à la porte Rainaude
avec ung jardin alant le tout à deux rues
confrontant les murailles de la ville
et ma(is)on de Pierre Laugier Velut
avallué à vingt quatre minutes.*

En marge : Tenet le dernier de ladite maison ensemble le jeu de paume et jardin me Pierre Desidery doct' en medecine lun desdits enfantz dudit Barthelémy et le devant dicelle maison me Ollivier Desidery autre filz et donne par leur acte de deseparation notere Delphin le 12^{7bre} 1654 obste de ceste reson et mis sur celle de chacun desditz freres ce 13 juin 1657 scavoir sur celle dudit Sr Pierre pour sa part de ladite maison neuf minutes et pour le jeu de paume et jardin six minutes et sur celle dudit Ollivier neuf minutes quest en tout les 24 m(inutes).

Par l'acte de déséparation du 12 septembre 1654⁸ cité en marge dans le terrier ci-dessus, passé chez Me Delphin notaire de Fréjus, Barthélemy Desidery cède « un jeu de paume découvert au quartier de la Porte Reinaude » à son fils Pierre. La maison contiguë a été partagée entre deux fils de Barthélemy Desidery : Olivier et Pierre.

Sur le même terrier de 1639, sont alors inscrits les nouveaux biens de Pierre Desidery (fig. 7).

7 Archives communales de Fréjus, CC 9, f° 245r°.

8 Archives départementales du Var, 3 E 2789, f° 276r°-279v° (12 septembre 1654, M^e Antoine Delphin, Fréjus).

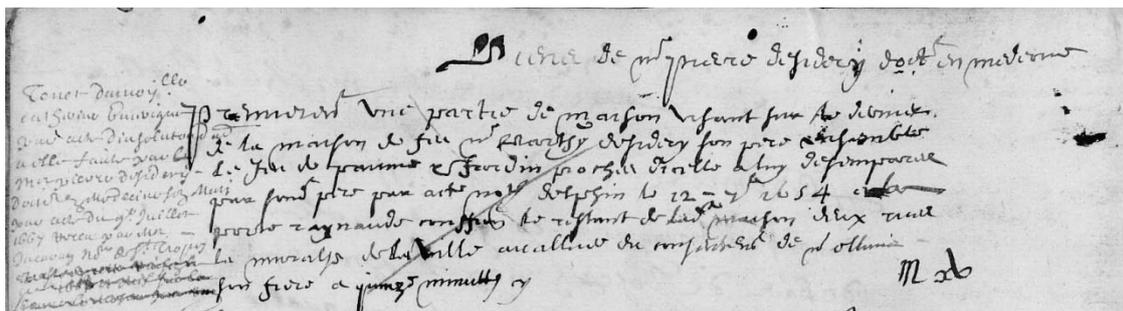


Fig. 7 - Livre terrier de Fréjus (1639)
(Archives communales de Fréjus, CC 9, f° 262v°)

Biens de Me Pierre Desidery doct^r en médecine

Premièrement une partie de maison visant sur le dernier de la maison de feu Me Barthelemy Desidery son père ensemble le jeu de paume et jardin proche d'icelle, à luy desemparee par sondict père par acte not(ere) Delphin le 12 7^{bre} 1654, à la porte Raynaude confront(tant) le restant de ladite maison, deux rues, la muraille de la ville avalluee du consentement de me Ollivier son frere à quinze minutttes

Le 3 octobre 1662, Pierre Desidery cède à son frère Olivier « un tripot et jardin contigus qu'il a et possède dans l'enclos de la ville de Fréjus tout contre la porte Raynaude » pour la somme de 650 livres. Mais le 4 février 1667, ils tombent d'accord pour faire annuler cette vente⁹.

Par un acte d'insolutondation reçu par Me Jacaran notaire de Saint-Tropez le 9 juillet 1667¹⁰, le jeu de paume est transmis à Catherine Emerique son épouse, en restitution de dot. Et le terrier de 1683 contient donc le jeu de paume sur sa cote.

Nous apprenons également que Catherine Emerique a cédé le 5 juillet 1681 à son neveu Elzias Desidery, maître apothicaire, fils de Maurice Desidery son beau-frère, le jeu de paume et le jardin¹¹.

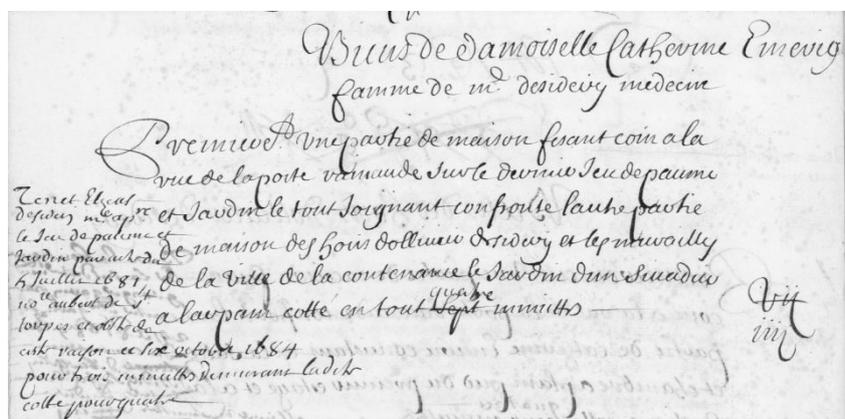


Fig. 8 - Livre terrier de Fréjus (1683)
(Archives communales de Fréjus, CC 12, f° 144v°)

Biens de damoiselle Catherine Emerique femme de me Pierre Desidery medecin

Premierement une partie de maison faisant coin à la rue de la porte, sur le dernier jeu de paume et jardin le tout joignant confronte lautre partie de maison des hoirs d'Ollivier Desidery et les murailles de la ville de la contenance le jardin dun sivadier à larpant cotté en tout ~~sept~~ quatre minutttes

9 Archives départementales du Var, 3 E 2834, f° 294r°v° (3 octobre 1662, M° Garcin, Fréjus).

10 Archives départementales du Var, 3 E 24/112, f° 223r°-226v° (9 juillet 1667, M° Jacaran, Saint-Tropez).

11 Archives communales de Fréjus, CC 12, f° 144v°. Les pages correspondantes sont manquantes dans les minutes de M° Aubert à Saint-Tropez).

En marge : Tenet Elzias Desidery me ap^{re} le jeu de paume et jardin par acte du 5 juillet 1681 no^{re} Aubert de St Torpes et obste de ceste raison le six octobre 1684 pour trois minutes demurant ladite cote pour quatre

Il passe ensuite entre les mains de messire Elzias Desidery, ecclésiastique de Fréjus qui le cèdera à Joseph Dolle, tailleur d'habits de Fréjus, par acte du 25 décembre 1745 passé chez M^e Maurine de Fréjus¹². On trouve dans le terrier de 1727 à la cote de Messire Desidery les précisions suivantes :

Messire Desidery ecclésiastique

Jeu de paume et paty attenant confronte Honore Pebre, D^{lle} Catherine dEmeric, Pierre Boutte et les murailles de la ville de nonante trois canes savoir quarante-huit canes sol du jeu de paume estimé soixante livres et quarante-cinq canes paty treize livres, au tout septante trois livres

Tenet Joseph Dolle tailleur d'habits par acte du 25 X^{bre} 1745 notere me Maurine, barré l'article et mis sur le font dudit Dolle à folio 364 à Fréjus le 5 7^{bre} 1746

L'absence de documentation manuscrite postérieure (livres terriers et registres notariaux) ne permet pas de connaître l'historique du jeu de paume au-delà. Le tableau ci-dessous permet de suivre les différents propriétaires jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

Propriétaire	État	Début	Fin	Mutation par
Thadée Desidery		XVI ^e	après 1602	construction ?
Hoirs de Thadée Desidery		après 1602	vers 1609	décès
Barthélemy Desidery	marchand	vers 1609	1654	héritage
Pierre Desidery	docteur en médecine	1654	1662	donation
Olivier Desidery	marchand	1662	1667	vente
Pierre Desidery	docteur en médecine	1667	1667	annulation de vente
Catherine Emeric	épouse du précédent	1667	1681	insolutondation
Elzias Desidery	apothicaire	1681	après 1702	vente
Elzias Desidery	ecclésiastique	avant 1727	1745	vente
Joseph Dolle	tailleur d'habits	1745	?	vente

Fig. 9 - Propriétaires du jeu de paume

Quelques précisions peuvent être apportées sur les Desidery propriétaires du jeu de paume. Thadée Desidery, fils de Jean et époux de Honorade Meresse, serait le premier propriétaire. Barthélemy Desidery, son fils, maître charpentier, puis marchand, est né à Fréjus le 4 juin 1582. Il s'y marie le 9 juillet 1616 avec Marguerite Delphin fille du notaire Honoré Delphin et d'Anne Fangairis¹³. Parmi ses 8 enfants répertoriés, nous pouvons citer Maurice Desidery, marchand, qui s'associe avec son père, Elzias Desidery prêtre bénéficiaire de la cathédrale de

12 Archives communales de Fréjus, CC 18, f° 365v°. Les registres de M^e Maurine sont manquants.

13 Archives départementales du Var, 3 E 2584, f° 177r°-180r° (Contrat de mariage du 7 juillet 1616, M^e Héliou Vaixière, Fréjus)

Fréjus, Olivier Desidery, marchand, et enfin Pierre Desidery. Barthélemy Desidery était l'un des consuls de Fréjus en 1641.

Pierre Desidery, docteur en médecine, fils de Barthélemy, est né à Fréjus le 17 octobre 1626 et y décède le 24 mars 1682 ; il épouse à Fréjus le 13 mai 1653 Catherine Emeric fille de Pierre, de Saint-Tropez, également docteur en médecine¹⁴.

Le propriétaire suivant est Elzias Desidery, maître apothicaire, fils de Maurice Desidery. Il épouse à Fréjus le 2 mai 1672 Elisabeth Viany.

Au XIX^e siècle, le bâtiment devient une fabrique de roseaux appartenant à Barthélémy Portanier, puis à François Raybaud, de Grasse et à la famille Brun de Favas (1857). Dans le courant du XX^e siècle, un hôtel (Hôtel Bellevue) y est installé, actif jusqu'en 2018.

Fonctionnement du jeu de paume

Il est documenté entre 1609 et 1667 par une dizaine d'actes d'arrentement passés chez différents notaires de Fréjus.

Le jeu de paume était arrenté par son propriétaire à un particulier qui en assurait le fonctionnement contre une rente. Néanmoins en 1637, Barthélemy Desidery partage les gains par moitié avec son rentier au lieu de recevoir une rente en argent¹⁵. Le tableau de la figure 10 répertorie différents rentiers, leur profession et lieu d'origine, la durée du contrat et la valeur de la rente. À partir de 1627, Barthélemy Desidery recrute un véritable "maître tripottier", Barthélemy Cabasson, originaire de Marseille et qui résidait à Saint-Tropez. Dans certains contrats, le rentier, Barthélemy Cabasson, prend pour la durée de son contrat un associé, Barthélemy Decaprellis, couturier de Fréjus, avec lequel il partage par moitié les frais et bénéfices¹⁶.

Le jeu de paume de Fréjus était un jeu découvert. Il était donc nécessaire d'accéder au jardin contigu pour récupérer les balles perdues, ce qui était prévu dans les contrats de 1609 et 1641¹⁷. Le rentier bénéficiait de locaux supplémentaires (une ou deux chambres¹⁸, la boutique, voire une grande partie de la maison¹⁹), exceptionnellement de l'usage complet du jardin²⁰.

Dans les contrats de 1609, 1610²¹ et 1626²², Barthélemy Desidery s'engage à fournir au rentier entre 4 et 12 raquettes, des cordes ainsi que des balles ou paumes et des pelotons²³. Les balles ne peuvent être fournies aux joueurs que pour 4 sols la douzaine au maximum.

14 Archives départementales du Var, 3 E 2788, f° 151r°-156r° (Contrat de mariage du 13 mai 1653, M^e Antoine Delphin, Fréjus).

15 Archives départementales du Var, 3 E 2718, f° 232v°-233r° (16 juillet 1637, M^e Honoré Delphin, Fréjus)

16 Archives départementales du Var, 3 E 2712, f° 350r°-351r° (30 septembre 1630, M^e Sperit Delphin, Fréjus).

17 Archives départementales du Var, 3 E 2553, f° 485v°-486v° (16 octobre 1609, M^e Jean Carbonnel, Fréjus) et 3 E 2775, f° 401r°-402r° (8 novembre 1641, M^e Antoine Delphin, Fréjus).

18 Archives départementales du Var, 3 E 2553, f° 485v°-486v° (2 décembre 1610, M^e Honoré Delphin, Fréjus).

19 Archives départementales du Var, 3 E 2711, f° 445r°v° (27 mai 1627, M^e Sperit Delphin, Fréjus) et 3 E 2712, f° 209v°-210r° (8 juin 1630, M^e Sperit Delphin, Fréjus).

20 Archives départementales du Var, *Ibid.*

21 Voir pièce justificative.

22 Archives départementales du Var, 3 E 2711, f° 307r°v° (5 décembre 1626, M^e Sperit Delphin, Fréjus)

23 Peloton : « *Balle à jouer à la paume. On le dit de celles qui ne sont pas encore couvertes, et qui ne sont encore qu'en corde* ». Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, tome XII, p. 289.

Date	Rentier	Origine	Profession	Durée	Rente annuelle	
1609	François Monyer	Fréjus	Couturier	1 an	120 livres	Chambre Accès au jardin
1610	Jehan Roux	L'Isle de Martigues		1 an	75 livres	2 chambres
1626	Antoine Foucou	Fréjus		1 an	60 livres	Chambre et étage
1627	Barthélemy Cabasson	Marseille	Maitre tripotier	2 ans	96 livres	Maison Jardin
1630	Barthélemy Cabasson Barthélemy Decaprellis (associé)	Marseille	Boulangier	2 ans	96 livres	Partie de maison
		Fréjus	Couturier			
1633	Barthélemy Cabasson	Marseille	Boulangier	2 ans	87 livres	Partie de maison
1637	Barthélemy Cabasson	Marseille	Boulangier	2 ans	Moitié des gains	
1641	Barthélemy Cabasson	Marseille	Boulangier	3 ans	41 livres	Accès au jardin
1667	Lange Gabriel	Fréjus	Tailleur d'habits	1 an	54 livres	

Fig. 10 - Rentiers du jeu de paume

En 1654, un second jeu de balle est installé dans le jardin²⁴, probablement en raison de l'importance croissante de la clientèle.

L'absence de documentation notariale ne permet pas de connaître le fonctionnement du tripot au XVIII^e siècle, ni de préciser la date de sa fermeture.

Les jeux de paume dans le Var

La popularité du jeu de paume à cette époque explique l'existence d'un tripot dans de nombreuses villes du Var. En voici quelques exemples.

Draguignan

La pratique du jeu de paume à Draguignan est très ancienne selon Mireur²⁵. Elle fut une des dernières villes de France ayant un jeu de paume en activité avec Paris et Versailles et ce jusque vers 1870. Le jeu de paume de la place de la Font Vieille²⁶, devenue rue des Minimes et actuellement rue du Jeu de Paume aurait été installé par Sébastien Brun, marchand de laine de Draguignan vers 1560. Des réparations durent être effectuées en 1575 à la demande de son rentier Victor Aurenge. Les Brun, devenus avocats à la cour, le conservèrent jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, lorsqu'il fut cédé au paumier Jean Marin. La famille Brun ne le gérait pas directement, mais l'arrentait, tout en y conservant un droit d'accès gratuit pour les siens.

24 Archives départementales du Var, 3 E 2789, f° 276r°-279v° (12 septembre 1654, M^e Antoine Delphin, Fréjus).

25 Mireur (F.) *Les rues de Draguignan et leurs maisons historiques*, Draguignan, 1921, tome 1, p. 52 et 1928, tome 7, p. 312-317.

26 Archives départementales du Var, E dépôt 16 / CC 18, p. 129v° (Terrier de 1642).

Pierre Brocard père et fils²⁷ ainsi que Gaspard Roux²⁸ furent les principaux rentiers du tripot. Jean Marin après son achat, puis ses fils Louis et Antoine, son petit-fils Jacques (1758-1828) et arrière-petit-fils Jean Joseph (1796-1875) vont en maintenir l'activité jusqu'à son arrêt définitif. Comme beaucoup d'autres jeux de paume, celui de la rue des Minimes servit également de théâtre où jouaient des « *comédiens, bateleurs, joueurs de balletz* » ou autres « *conducteurs d'animaux et autres exercices curieux* »²⁹ tant dracénois que troupes de passage et ce jusqu'en 1786³⁰.

Toulon

Nous avons peu de précisions sur l'ancien jeu de paume de Toulon. Pierre Barcillon maître paumier originaire de Riez est déjà installé à Toulon en 1666, lorsqu'il y épouse à Sainte-Marie Marie Cancelin. Il fait partie de la grande famille de maîtres paumiers Barcillon ; ses frères Michel et Luc exercent à Marseille et François à Montpellier. En 1680, il prend en arrentement le tout nouveau jeu de paume de la rue Thubaneau à Marseille avec son futur compère Jean Fleury, également maître paumier³¹. Pierre Barcillon acheta ensuite un terrain pour construire un nouveau jeu de paume à l'ouest de Toulon, près de la poudrerie, par acte du 22 août 1708³², qui fut transformé en 1766 en salle de spectacle par Nicolas Boulet. Sur son emplacement, au bout de la rue Denfert-Rochereau, ancienne rue du Jeu de Paume a été construite entre 1822 et 1827 la caserne dite du Jeu de Paume, puis caserne Gouvion-Saint-Cyr³³.

Brignoles

Il y eut à Brignoles deux jeux de paume. L'un, antérieur à 1589, se trouvait à la place Carami, à côté de l'hôtel de ville actuel. Par acte passé par devant M^e Barthélémy Maurel, notaire d'Aix³⁴ le 5 mai 1589, Hubert de Vins vend à la communauté de Brignoles tous ses biens dont le jeu de paume³⁵. Puis en mars 1593, la communauté de Brignoles revend aux enchères ledit jeu de paume et le jardin joignant, près de la Place Carami pour 400 écus³⁶. Il a appartenu par la suite aux hoirs de Jehan Bertrand Fermin. Le second jeu qui se situait entre la rue des Remparts et la rue Sainte-Catherine appartenait à la famille Braquet en 1639³⁷. Nous connaissons également l'un des maîtres du jeu de paume : Pierre Imbert en 1641³⁸.

27 Archives départementales du Var, 3 E 12/214 f° 356v°-358r° (5 août 1636, M^e René Pascal, Draguignan) et 3 E 12/273, f° 255r°v° (30 septembre 1684, M^e Antoine Mus, Draguignan).

28 Archives départementales du Var, 3 E 12/243, f° 219r°-220r° (28 avril 1664, M^e Honoré Brun, Draguignan).

29 Archives départementales du Var, 3 E 12/273 f° 109v°-110v° (1684, M^e Antoine Mus, Draguignan).

30 De Luze (A.), *op.cit.*, p. 110.

31 Reynaud (G.) et Bertrand (R.), Un lieu de mémoire, le 25 de la rue Thubaneau. In *Provence historique*, 2001, 51, 203, p.51-68. Antoine Fleury, fils de Jean épouse le 9 juillet 1684, dans la cathédrale Sainte-Marie, Marie Barcillon, fille de Pierre.

32 Archives de la Société des Amis du Vieux Toulon et de sa Région, boîte Jeu de paume.

33 Mongin (L.), *Toulon ancien et ses rues*, Draguignan, 1901, tome 2, p. 315.

34 Lebrun (E.), *Les eaux de Brignoles au point de vue des droits de la commune et des particuliers*, Brignoles, 1875, p. 259-260.

35 Achard (C.-F.), *Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaisin*, note p. 338-339.

36 Lebrun (E.), *op. cit.*, p. 622-623.

37 Sur le cadastre-terrier de 1639, d'après Heraud (R.), *Brignoles, Rues, quartiers, bastides. Histoire. Récits et traditions*, Brignoles, 2014, p. 371.

38 Archives départementales du Var, 3 E 15/212, f° 359r°-361v° (15 juillet 1641, M^e François Barthélemy, Tourves)

Les Arcs et Bargemon

Les seigneurs des Arcs et de Bargemon firent édifier un jeu de paume dans leur château respectif. En 1585, Arnaud de Villeneuve, marquis des Arcs, fit installer un jeu de paume de 22 mètres de longueur sur 8 de largeur³⁹ en son château des Arcs.

François de Villeneuve, seigneur de Vaucluse et coseigneur de Bargemon, passe le 6 décembre 1627 un prix-fait avec le maître maçon de Bargemon, Antoine Ricord, en vue de la construction d'un jeu de paume dans son château sur le modèle de celui de Draguignan, avec une galerie surélevée⁴⁰.

Saint-Maximin et Tourves

L'existence d'un jeu de paume à Saint-Maximin à la fin du XVII^e siècle a été signalée par Albert de Luze et J.-C. Gaugain⁴¹. Le jeu de paume et billards, situés « *dans l'enclos de la ville et à la porte des Gadiers* » sont arrentés en 1654 à Antoine Virasel, cardeur à laine de Saint-Maximin⁴².

Un jeu de paume couvert fut construit en 1641 sur le site d'une ancienne étable, à Tourves, près de la porte Saint-Pierre, « *conforme au petit jeu qu'est à Brignoles* »⁴³.

Saint-Tropez

La ville de Saint-Tropez possédait également un jeu de paume. Jean-Claude Gaugain le situe sur le port⁴⁴, accolé à la chapelle Saint-Elme, d'après un plan de 1665. Le 13 mars 1731, Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, marquis de Saint-Cannat, seigneur de St-Tropez, La Môle et autres places, doyen au Parlement de Provence, réclame et obtient le délaissement par droit de prélation d'une vieille mesure de maison et " jeu de paume ", à la Bourgade du port, près de la chapelle Saint-Étienne, contre François Labourel, bourgeois dudit St-Tropez, qui l'avait acquis de Gaspard Puverin, viguier de Bormes⁴⁵.

L'existence d'une « rue du jeu de paume » au Castellet, à La Garde et à La Cadière d'Azur rend probable l'installation d'un jeu de paume dans ces villages et mériterait des études détaillées.

Le jeu de paume en extérieur (longue paume)

La pratique du jeu de paume en extérieur, correspondant à la longue paume, est plus difficile à mettre en évidence en raison de l'absence de bâtiment affecté. Cependant, cette pratique est certaine. Elle est de nos jours toujours pratiquée dans le village d'Artignosc-sur-Verdon,

39 Mireur (F.), *Les rues...*, *op. cit.*, 1928, tome 7, p. 316. Acte passé chez M^e Jehan Sardou, des Arcs (3 E 67/7 du 16 septembre 1585, non communicable).

40 Archives départementales du Var, 3 E 1439, f^o 558v^o-560r^o (M^e Louis Castagne, Bargemon). Signalé également par Mireur (F.), *Bijoux de grandes dames provençales du XVI^e siècle*. In *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, 1919, 32, p. 18.

41 De Luze (A.), *op. cit.*, p. 190. Gaugain (J.-C.), *Jeux, gymnastique et sports dans le Var (1860-1940)*, Paris, 2000, p. 15.

42 Information aimablement communiquée par Stéphanie Dick, de l'Association d'histoire populaire tourvaine. Arrentement du 29 septembre 1654, M^e Louis Arbaud, Saint-Maximin, Archives départementales du Var, 3 E 21/406, f^o 356r^o-357r^o.

43 Également communiqué par Stéphanie Dick. Prix-fait du 7 mars 1641, M^e François Barthélemy, Tourves, Archives départementales du Var, 3 E 15/212, f^o 156r^o-158r^o.

44 Gaugain (J.-C.), *op. cit.*, p. 15.

45 Archives départementales du Var, 1 B 318, f^o 801r^ov^o.

contre la façade de l'église du XI^e siècle qui sert de fronton ! L'Association Internationale de Paume Artignoscaise organise la "Coupe du Monde de Paume artignoscaise".

Pour Laflotte, les seigneurs de Puget (Ville) avaient mis en place sur le site de l'ancien village de Haute-Ville un jeu de paume dans une grande cour entourée de murailles, à proximité du château⁴⁶. En 1647, le cabiscol de l'église collégiale de Barjols, prieur prébendé de l'église de Bras, est sommé par les consuls et apparents de ce village de faire réparer l'église qui est « *en un hestat si pietre* ». Il refuse de procéder aux travaux sous prétexte que les habitants « *profanent avec impiété tous les jours le parvis et l'enseinte du simetiere de l'église en faisant un jeu de paume et de ballon ... qui cassent les tuilhes (du toyt de l'église) ... et ont demolli la cloture en changeant le simetiere en jeu de paume, de ballon et de boches*⁴⁷ ».

Jeux de billards

Le jeu de billard proviendrait du jeu de croquet. Le premier modèle de table connu aurait été conçu par le maître ébéniste Henri de Vigne en 1469 à la suite de la commande du roi Louis XI. Le premier traité de billard a été imprimé à Paris en 1588 ; puis a été publié en 1646 à La Haye le second traité dont la page de garde est représentée sur la figure 11⁴⁸. La gravure de 1674 provenant de « *The complete gamester* » de Charles Cotton (fig. 12) montre les quatre bandes (ou rebords) fixées sur le plateau du billard, avec les six trous ou blouses pour recevoir les billes en ivoire ainsi que l'arceau de fer appelé passe ou port et une quille nommée le roi. Les deux joueurs tiennent en main leur bâton.

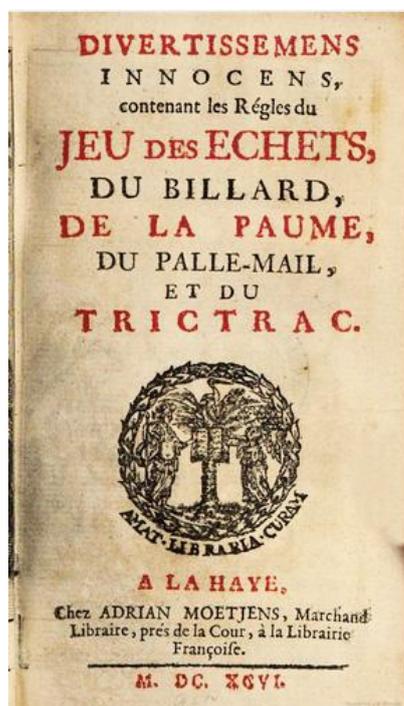


Fig. 11 - Traité sur le billard (1696)



Fig. 12 - Gravure anglaise (1674)

46 Laflotte (L.), *Promenades archéologiques varoises. Puget-Ville*, Bulletin de la Société d'Études de Draguignan, 1920, tome 33, p.39.

47 Archives départementales du Var, 3 E 1198, f^o 183v^o-189r^o (Sommaton pour les consuls et communauté du lieu de Bras, 13 février 1647, M^e Honoré Trucy, Barjols).

48 *Divertissemens innocens, contenant les règles du jeu des echets, du billard, de la paume, du palle-mail, et du trictrac*, La Haye, Adrian Moetjens, 1696, p. 324-333.

Des jeux de billards étaient souvent proposés aux clients des jeux de paume. Ainsi à Saint-Maximin en 1654, Jacques Charlois, avocat en la cour et procureur du roi de Saint-Maximin arrente à Antoine Viracel, en même temps que le jeu de paume un billard et lui remet « *six billes d'ivoire et un billart que lui promet lui vendre à la fin de l'arrentement* »⁴⁹. De même, à Digne, le cadastre de 1740 mentionne parmi les biens du conseiller Honnorat à la rue de l'Ubac, « *une maison, chambres, jeu de paume, billard, ...* »⁵⁰. A Béziers, l'arrentement du jeu de paume associe en 1657 deux billards et en 1687 un billard⁵¹. Cependant, dans leur étude sur les jeux de paume de Montpellier, Marie-José Guigou et Christine Marcadier ont répertorié treize établissements construits dans cette ville, mais elles n'en signalent aucun comportant également un billard⁵².

Des personnes privées acquéraient des billards. Louis de Pontevès-Saint-Ferréol avait installé un billard dans son château de Pontevès⁵³.

À Fréjus, dans le jeu de paume de la Porte Reynaude, une chambre a été prévue pour y loger le billard⁵⁴. Barthélemy Desidery, propriétaire du jeu de paume, marchand et maître charpentier, fabriquait des billards. Il vend le 2 décembre 1610 à Jehan Roux de Martigues « *ung bilhart avec ses outilhz necesseres pour jouer audit bilhart* » pour 16 livres et demi⁵⁵. En 1632, Barthélemy Cabasson, rentier du jeu de paume, vend à Lazare Trouchaud de Marseille résidant à Grasse un « *bilhart avec ses despendences ... et un jeu de la chasse* » pour 60 livres⁵⁶. Enfin, en 1687, Jacques Aubareste hôte du “Logis des trois rois” vend à Raphaël Gouiran, marchand, un billard avec son tapis de drap gris, 6 billes et un « *baston* » pour 55 livres⁵⁷. Ce billard n'était pas recouvert de drap vert d'Elbeuf, comme il était habituel à l'époque.

À la fin du XVIII^e siècle, des règlements de police contrôlaient la pratique du billard. À Toulon en 1788, « *ceux qui voudront tenir un jeu de billard devront l'avoir dans un local préalablement autorisé et dans les quartiers approuvés par la police, sous peine d'amende* », et devront « *fermer à huit heures du soir en hiver et neuf en été* ». Il est interdit aux maîtres de billard de donner à jouer à d'autres jeux sans permission préalable de la police⁵⁸.

Conclusion

Activité sportive très en vogue après le Moyen Âge et jusqu'à la Révolution, le jeu de paume se jouait à Fréjus dans un bâtiment accolé aux murailles de la ville, près de la porte Reynaude. Il a appartenu à la même famille, commerçante puis bourgeoise, pendant près de deux siècles. Les Desidery en ont fait assurer le fonctionnement quotidien à des tiers, en particulier Barthélémy Cabasson, le rentier gérant également un billard. Les autres principales villes du

49 Arrentement du 29 septembre 1654, M^e Louis Arbaud, Saint-Maximin, Archives départementales du Var, 3 E 21/406, f^o 356r^o-357r^o.

50 Reymond (G.), *Digne de A à Z*, Saint-Cyr-sur-Loire, 2009.

51 Archives départementales de l'Hérault, 2 E 14/208 f^o 392-393 et 2 E 12/7 f^o 32-33.

(http://f.de.stordeur.free.fr/jeux_paume_mail_cartes.html).

52 Guigou (M.-J.) et Marcadier (C.), Sur les traces des tripots et jeux de paume de Montpellier. In *Études héraultaises*, 2018, 50, p. 28-59.

53 Son épouse, Anne d'Albertas a fait son testament au château de Pontevès, dans la chambre contiguë à la salle de billard le 4 novembre 1626. (Archives départementales du Var, 3 E 1144, f^o 183 v^o).

54 Archives départementales du Var, 3 E 2553, f^o 485v^o-486v^o (2 décembre 1610, M^e Honoré Delphin, Fréjus) et 3 E 2712, f^o 350r^o-351r^o (30 septembre 1630, M^e Sperit Delphin, Fréjus).

55 Archives départementales du Var, 3 E 2553, f^o 485v^o-486v^o (2 décembre 1610, M^e Honoré Delphin, Fréjus).

56 Archives départementales du Var, 3 E 2714, f^o 726v^o-728r^o (9 octobre 1632, M^e Sperit Delphin, Fréjus).

57 Archives départementales du Var, 3 E 2838, f^o 613v^o-614r^o (19 juin 1687, M^e Louis Garcin, Fréjus).

58 Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 3465, f^o 202v^o.

Var avaient également dans leurs murs un jeu de paume destiné au public. Certains seigneurs, tels les de Villeneuve aux Arcs et à Bargemon, firent construire pour leur usage privé un jeu de paume à l'intérieur de leur château.

* *
*

Pièce justificative

1610, 2 décembre. Fréjus

Manuscrit original, Archives départementales du Var, 3 E 2553, f° 485v-486v. Minutes de M^e Honoré Delphin, notaire de Fréjus.

[f° 485v] Achept de jeu de bilhart et arrentement du tripot pour Jehan Roux du Martegue

Du second decembre mil six centz dix avant midy à la pñce de moy no^{re} et tesmoingz soubz només constitué en sa personne Barth(elem)y Desidery m^e charpentier de ceste ville de Frejus de son gré a vendeu à Jehan Roux de lIsle du Martegue pñt et stippullant scavoyr est ung bilhart avec ses outilhz necesseres pour jouer audit bilhart et tout ce quy en despend que ledit Roux tient pour receu et sen comptante et ce pour le prix de seze livres et demye. Et daultre part luy a arrenté et baillé à ferme le jeu du tripot quil a audit Frejus et au cartier de la porte Rainaude ensemble deux instances de sa ma(is)on joignant ledit tripot que sont la salle et la chambre au dernier et ce pour le temps et espasse dune année à compter à lundy prochain sixiesme du courant [f° 486] et semblable jour finissent ledit an finy et revollevu, moyennent la rente de septante cinq livres lesquelles avec lesdites seze livres et demye prix dudit bilhart, ledit Roux a promis payer & satisfere audit Desidery trente livres audit jour sixiesme du courant, trente livres quinze soulz le quinziesme jour du moys de janvier prochain et les trente livres quinze soulz restantz pour le parfaict payement desdites sommes au jour et feste de Pasques prochaines en argent sans contredict, avec les paches suivantz stipullés entre les parties que ledit m^e Desidery sera tenu bailler et espedier audit Roux douze raquettes neufves quil avoyt acheptés et deux douzaines cordes pour fere raquettes en les luy payant lesdites raquettes au mesme prix que ledit Desidery les a acheptés de me Laurens Aymar et lesdites cordes à ra(is)on de deux livres et demye la douzaine et ce le jour quil les luy espediera que sera à lentrée dudit arren(tement) et ledit Roux sera tenu user desditz trippot et [f° 486v] chambres en père de familhe et ledit Desidery len fere jouyr durant ledit temps en paix. Et pour lobserva(ti)on de ce ont les parties obligé ledit Roux sa personne et biens et ledit Desidery ses biens et droictz à toutes courtz et ainsin lont promis et juré & renoncé à toutz droictz contreres. Req^{tz} acte fait et publié audit Frejus dans ma boutique pñtz M^{es} Jehan Bonaud praticien et Jehan Villy de Jehan dudit Frejus tesmoingz requis et signés quy a sceu.

Jehan Rous B Desidery Bonaud pnt Jehan Villy et moy Honoré Delphin note(re)

* * *

Traduction en français moderne de cet acte :

[f° 485v] Achat de jeu de billard et arrentement du tripot pour Jehan Roux de Martigues

Du second décembre mil six cent dix avant midi, à la présence de moi notaire et témoins sous nommés, constitué en sa personne Barthélemy Desidery m^e charpentier de cette ville de Fréjus, de son gré a vendu à Jehan Roux de l'Isle de Martigues présent et stipulant savoir est un billard avec ses outils nécessaires pour jouer audit billard et tout ce qui en dépend, que ledit Roux tient pour reçu et s'en contente, et ce pour le prix de seize livres et demi. Et d'autre part lui a arrenté et baillé à ferme le jeu du tripot qu'il a audit Fréjus et au cartier de la porte Reynaude, ensemble deux instances de sa maison joignant ledit tripot que sont la salle et la chambre au dernier* et ce pour le temps et espace d'une année à compter de lundi prochain sixième du courant [f° 486] et semblable jour finissant ledit an fini et révolu, moyennant la rente de soixante-quinze livres lesquelles avec lesdites seize livres et demi -prix dudit billard- ledit Roux a promis payer et satisfaire audit Desidery trente livres audit jour sixième du courant, trente livres quinze sols le quinzième jour du mois de janvier prochain et les trente livres quinze sols restantes pour le parfait paiement desdites sommes au jour et fête de Pasques prochaines en argent sans contredit. Avec les pactes suivants stipulés entre les parties que ledit m^e Desidery sera tenu bailler et expédier audit Roux douze raquettes neuves qu'il avait achetées et deux douzaines cordes pour faire raquettes en les lui payant lesdites raquettes au même prix que ledit Desidery les a achetées de me Laurens Aymar et lesdites cordes à raison de deux livres et demi la douzaine, et ce le jour qu'il les lui expédiera que sera à l'entrée dudit arrentement. Et ledit Roux sera tenu user des dits tripot et [f° 486v] chambres en père de famille et ledit Desidery l'en faire jouir durant ledit temps en paix. Et pour l'observation de ce, ont les parties obligé ledit Roux sa personne et biens et ledit Desidery ses biens et droits à toutes cours et ainsi l'ont promis et juré et renoncé à tous droits contraires. Requérant acte fait et publié audit Fréjus dans ma boutique, présents maîtres Jehan Bonaud praticien et Jehan Villy (*filis*) de Jehan dudit Fréjus témoins requis et signés qui a su.
Signé : Jehan Rous B Desidery Bonaud pnt Jehan Villy et moy Honoré Delphin note(re)

* au dernier : derrière.

